
EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS

Monsieur le Maire de Meillonnas

VU le Code de la route ;
VU le Code de la Voirie Routière ;
VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la loi 83-3 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat ;
Vu le décret n°86-475 du 14 mars 1986 relatif à l'exercice du pouvoir de Police en matière de circulation Routière et modifiant certaines dispositions du Code de la Route ;
Vu le décret n°86-475 du 14 mars 1986 relatif à l'exercice du pouvoir de Police en matière de circulation Routière et modifiant certaines dispositions du Code de la Route :

CONSIDERANT que des travaux de réfection voirie rue de l'Ancienne faïencerie par l'entreprise COLAS France – TSA 70011 – 69134 DARDILLY prévus le 16 juin 2025 pour une durée de 5 jours (risquent de perturber la circulation

ARRÊTE

Article 1

La rue de l'Ancienne sera interdite à la circulation à compter du 16 juin 2025 pour une durée de 5 jours

Article 2

Des panneaux réglementaires et des barrières seront posés de chaque côté des zones concernées par l'entreprise COLAS .

Article 3

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :
Monsieur le chef de la communauté de brigade de Gendarmerie de Ceyzériat
Chargés chacun en ce qui le concerne d'en assurer l'exécution.

A MEILLONNAS le 05 juin 2025
Le Maire, Jean-Pierre ARRAGON

